

**ARRÊTÉ PORTANT DÉCISIONS D'IMPLANTATIONS
ET DE RETRAITS D'EMPLOIS D'ENSEIGNANTS DU 1^{ER} DEGRÉ
POUR LA RENTRÉE 2024-2025**

VU l'article L 211-1 du Code de l'Éducation
VU l'article L 211-8 du Code de l'Éducation
VU le décret du 11 juillet 1979

VU la circulaire ministérielle du 3 juillet 2003

VU l'avis du Comité Social d'Administration Spécial Départemental du 29 janvier 2024

VU l'avis du Conseil Départemental de l'Éducation Nationale du 5 février 2024

Monsieur le Recteur de la région académique Grand Est,
Recteur de l'académie de NANCY-METZ
Chancelier des universités

ARRÊTE

Article 1 – Sont mises en œuvre, à compter de la rentrée scolaire 2024-2025, les mesures suivantes :

1 - Opérations de gestion du BOP 140

1.1 Implantations de postes d'enseignants en classe

A – EN ECOLES PRE-ELEMENTAIRES PUBLIQUES			
COMMUNE	ÉCOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
BOUXIERES-AUX-DAMES	Nicole KIERREN	1	
ESSEY-LES-NANCY	Jacques PREVERT	1	
HOMECOURT	Louise MICHEL	1	
JOEUF	LES CAPUCINES	1	
LUNEVILLE	ALSACE	1	
MOUTIERS	JOLIOT CURIE	1	
NANCY	DIDION	1	
PONT-A-MOUSSON	PROCHEVILLE	1	
TOUL	REGINA VILLAGE	1	

B – EN ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES			
COMMUNE	ÉCOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
CRUSNES	CITES	1	
LONGUYON	Jacques CARTIER	1	
MERCY-LE-BAS	JOLIOT CURIE	1	
NANCY	SAINT GEORGES	1	
PONT-A-MOUSSON	POMPIDOU	1	
TOMBLAINE	Jules FERRY	1	
C – EN ECOLES PRIMAIRES PUBLIQUES			
COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
FOUG	DU LUTON	1	
HARAU COURT	Charles PERRAULT	1	
LONGUYON	LANGEVIN WALLON	1	
ST-JEAN-LES-LONGUYON		5	Construction d'une nouvelle école primaire dans la commune.
VILLERUPT	Paul LANGEVIN	1	

1.2 Retraits de postes d'enseignants en classe

A – EN ECOLES PRE-ELEMENTAIRES PUBLIQUES			
COMMUNE	ÉCOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
BLENOD-LES-PONT-A-MOUSSON	Louise MICHEL	1	
CONFLANS-EN-JARNISY	Jacques PREVERT	1	
CUSTINES	CENTRE	1	
FLEVILLE-DEVANT-NANCY	Jules RENARD	1	
GONDREVILLE	DE LA CROIX STE ANNE	1	
JOEUF	Louise MICHEL	1	
LAXOU	Victor HUGO	1	
LUDRES	Pierre LOTI	1	
MAXEVILLE	André VAUTRIN	1	
MEREVILLE		1	
NANCY	SAINT GEORGES	1	
NANCY	STANISLAS	1	
NANCY	CHARLEMAGNE	1	
NANCY	LA FONTAINE	1	
NANCY	MICHELET	1	

A – EN ECOLES PRE-ELEMENTAIRES PUBLIQUES (SUITE RETRAITS)

COMMUNE	ÉCOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
NEUVES MAISONS	LA PLAINE	1	
ROSIERES-AUX-SALINES	VIEUX MOULIN	1	
TUCQUEGNIEUX	Louise MICHEL	1	
VANDOEUVRE-LES-NANCY	Gilberte MONNE	1	
VILLERS-LA-MONTAGNE		1	
VILLERS-LES-NANCY	Claude DERUET	1	

B – EN ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES

COMMUNE	ÉCOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
AUBOUE	Romain ROLLAND	1	
BLAINVILLE-SUR-L'EAU	Jules FERRY	1	
DOMBASLE-SUR-MEURTHE	Paul BERT	1	
DOMBASLE-SUR-MEURTHE	Jean ROSTAND	1	
DOMBASLE-SUR-MEURTHE	Jacques PREVERT	1	
HERSERANGE	Jules SIMON	1	
JAILLON		1	
JOEUF	GENIBOIS	1	
JOEUF	LES TILLEULS	1	
LAY-SAINT-REMY		2	Les élèves seront scolarisés à l'E.P.PU LUTON dans la commune de FOUG
LENONCOURT		1	
LUNEVILLE	DEMANGEOT	1	
LUNEVILLE	DU QUAI DE STRASBOURG	1	
MAXEVILLE	André VAUTRIN	1	
MEXY	Pierre BROSSOLETTE	1	
NANCY	Jean JAURES	1	
NANCY	STANISLAS	1	
NANCY	Emile GEBHART	1	
NANCY	BRACONNOT	1	
NANCY	BUFFON	1	
NANCY	MOSELLY	1	
NANCY	LA FONTAINE	1	
PAGNY-SUR-MOSELLE	Paul BERT	1	
POMPEY	Gustave EIFFEL	1	
PONT-A-MOUSSON	PROCHEVILLE	1	
PONT-A-MOUSSON	SAINT-JEAN	1	
PONT-A-MOUSSON	P. DOHM	1	
SAINT-NICOLAS-DE-PORT	Jean MOULIN	1	

B – EN ECOLES ELEMENTAIRES PUBLIQUES (SUITE RETRAITS)

COMMUNE	ÉCOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
TOUL	Maurice HUMBERT	1	
VAL DE BRIEY	Louis PERGAUD	1	
VANDOEUVRE-LES-NANCY	Jeanne D'ARC	1	
VANDOEUVRE-LES-NANCY	Paul BERT	1	
VANDOEUVRE-LES-NANCY	EUROPE NATIONS	1	
VILLERS-LES-NANCY	DU CHATEAU	1	

C – EN ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES

COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
BENNEY		1	
BLAINVILLE-SUR-L'EAU	MARIE MARVINGT	1	
CHAMPIGNEULLES	BUFFON	1	
DOMGERMAIN		1	
ECROUVES	DE LA JUSTICE	1	
EINVILLE-AU-JARD	SCHWEITZER	1	
EULMONT	LES VIGNOTTES	1	
FAVIERES		1	
HEILLECOURT	Victor HUGO	1	
HUSSIGNY-GODBRANGE	Jacques PREVERT	1	
JARNY	Marcel PAGNOL	1	
JARNY	Pablo PICASSO	1	
LIVERDUN	PROVENCE	1	
LONGUYON	Louise MICHEL	1	
LONGWY	CHADELLE	1	
LUDRES	Jacques PREVERT	1	
MALLELOY		1	
MONT-BONVILLERS		1	
MORFONTAINE	Georges SAND	1	
OCHEY		1	
PULNOY	LA MOISSONNERIE	1	
ROGEVILLE		1	
SAIZERAIS		1	
SAULXURES-LES-NANCY	Georges CHEPFER	1	
TELLANCOURT		1	
TOUL	Lydie LE PIOUFF	1	
TRIEUX	Jules VALLES	1	
VANDELAINVILLE	DU VAL DE MAD	1	
VITERNE	ALISIERS	1	
XERMAMENIL		1	

C – EN ÉCOLES PRIMAIRES PUBLIQUES (SUITE RETRAITS)

COMMUNE	ECOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
XEUILLEY	Louis VICAT	1	
XIROCOURT	DU MADON	1	

D – EN REGROUPEMENT PEDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL DISPERSE

COMMUNE - ECOLE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
RPID SAULXURES-LES-VANNES / BARISEY-AU-PLAIN	1	
RPID DEUXVILLE / MAIXE	1	
RPID CEINTREY / VOINEMONT	1	
RPID AFFLEVILLE / NORROY-LE-SEC	1	
RPID LEINTREY / EMBERMENIL	1	
RPID HERIMENIL / REHAINVILLER	1	
RPID ATTON / BEZAUMONT / LOISY	1	
RPID GRAND-FAILLY / ST-JEAN-LES-LONGUYON	3	Fermetures des 2 écoles. Les élèves seront scolarisés dans la nouvelle école primaire à 5 classes de ST-JEAN-LES- LONGUYON
RPID COLMEY / ALLONDRELLE / CHARENCY-VEZIN	2	Fermetures des écoles de COLMEY et CHARENCY-VEZIN. Les élèves seront scolarisés dans la nouvelle école primaire (5 classes) de ST-JEAN-LES-LONGUYON.

1.3 Les moyens spécifiques - dispositifs – postes dédiés aux élèves à besoins particuliers

A - IMPLANTATIONS DE POSTES SPECIALISES POUR LES ELEVES A BESOINS PARTICULIERS ET/OU POUR L'APPUI AUX CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES			
LIEU - ÉCOLE OU SERVICE	POSTE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
E.P.PU R. POINCARE - VILLERUPT	UPE2A (<i>Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants</i>)	1	
ITEP « L'Escale » à JARVILLE	Poste spécifique ASH	1	
E.E.PU du Centre à LANEUVEVILLE-DEVANT-NANCY	RASED	1	
Circonscriptions de JARNY, NANCY 2, NEUVES-MAISONS, POMPEY et ST MAX	Conseiller pédagogique de circonscription scolaire	5	
DSDEN 54	Conseiller pédagogique départemental en charge du suivi des politiques prioritaires	1	
Circonscription de NEUVES-MAISONS	Titulaire remplaçant de secteur (TRS)	1	
Circonscription de VANDOEUVRE-LES-NANCY	Coordonnateur en réseau d'éducation prioritaire	0.5	
Circonscription de JARNY	Enseignant référent aux usages du numérique	0.5	
Circonscription à définir	Enseignant référent	2	
Circonscription à définir	Brigadier remplaçant	10	

POSTES A IMPLANTER		
COMMUNE / CIRCONSCRIPTION	ÉCOLE OU SERVICE ET TYPE D'EMPLOI	OBSERVATIONS
A déterminer	A déterminer	2 implantations déterminées dans le cadre des procédures de carte scolaire de juin 2024

B - RETRAITS DE POSTES SPECIALISES POUR LES ELEVES A BESOINS PARTICULIERS ET/OU POUR L'APPUI AUX CIRCONSCRIPTIONS SCOLAIRES			
LIEU - ÉCOLE OU SERVICE	POSTE	NOMBRE DE POSTE	OBSERVATIONS
E.E.PU P. LOTI à LUDRES	UPE2A (<i>Unité Pédagogique pour les Elèves Allophones Arrivants</i>)	1	
E.E.PU V. HUGO à LAXOU	RASED	1	

1.4 – Les transferts et transformations de postes

- Transfert du poste de TRS rattaché à l'E.M.PU La Plaine à NEUVES-MAISONS (fermeture de l'école) vers l'E.M.PU BURE à NEUVES-MAISONS – Circonscription de NEUVES-MAISONS.
- Transfert du poste ASH RASED basé à l'E.E.PU F. VILLON de NEUVES-MAISONS vers la nouvelle E.P.PU M. MARVINGT (suite à primarisation) de VEZELISE – Circonscription de NEUVES-MAISONS.
- Transfert du poste ASH RASED basé à l'E.E.PU P. et M. CURIE à TOUL vers le secteur de COLOMBEY-LES-BELLES Circonscription de TOUL.
- Mise en place d'un dispositif « Moins de 3 ans » (étiquetage) à l'E.P.PU DREUX à LONGWY – Circonscription de LONGWY 1.
- Transfert du dispositif « Moins de 3 ans » (étiquetage) de l'E.P.PU L. MICHEL à LONGUYON vers E.P.PU. LANGEVIN WALLON à LONGUYON – Circonscription de Longwy 2.
- Transformation d'un poste ordinaire en poste à profil "Maternelle Elysée" à l'E.M.PU BEAUREGARD à NANCY Circonscription de NANCY 2.
- Transformation d'un poste ordinaire en poste fléché "Allemand" à l'E.E.PU BRACONNOT à NANCY – Circonscription de NANCY 1.
- Les décharges de coordonnateurs pédagogiques en ESMS (établissement ou service social ou médico-social) seront assurées par des TRS dans les établissements suivants :
 - ITEP L'Escale à JARVILLE
 - IME à FLAVIGNY-SUR-MOSELLE
 - IME Terrasses de Méhon à LUNEVILLE
 - EDM à FLAVIGNY-SUR-MOSELLE
 - CHU de NANCY BRABOIS

2 – Organisation du réseau scolaire public

2.1 Réorganisation du territoire scolaire

- Dissolution du RPID GRAND-FAILLY / ST-JEAN-LES-LONGUYON (suite fermetures des deux écoles)
- Dissolution du RPID COLMEY / ALLONDRELLE / CHARENCY-VEZIN (suite fermetures des écoles de COLMEY et CHARENCY-VEZIN)
- Création du RPIC de ST-JEAN-LES-LONGUYON (suite construction d'une nouvelle école dans la commune)
- Création du RPIC de LANTEFONTAINE (suite fermeture de l'école de LUBEY)

2.2 – Fusions - primarisations – fermetures d'écoles (actées par les municipalités au 05/02/2024)

- Fermeture de l'E.M.PU de CHARENCY-VEZIN : les élèves seront scolarisés dans la nouvelle école primaire de ST-JEAN-LES-LONGUYON
- Fermeture de l'E.M.PU de ST-JEAN-LES-LONGUYON : les élèves seront scolarisés dans la nouvelle école primaire de ST-JEAN-LES-LONGUYON
- Fermeture de l'E.E.PU de COLMEY : les élèves seront scolarisés dans la nouvelle école primaire de ST-JEAN-LES-LONGUYON
- Fermeture de l'E.E.PU de GRAND-FAILLY : les élèves seront scolarisés dans la nouvelle école primaire de ST-JEAN-LES-LONGUYON

- Fermeture de l'E.E.PU de LUBEY : les élèves seront scolarisés à l'E.P.PU de LANTEFONTAINE
- Fermeture de l'E.E.PU de LAY-ST-REMY : les élèves seront scolarisés à l'E.P.PU LUTON à FOUG
- Primarisation de l'E.M.PU et de l'E.E.PU M. MARVINGT de VEZELISE (devient E.P.PU M. MARVINGT)
- Primarisation de l'E.M.PU et de l'E.E.PU PROCHEVILLE à PONT-A-MOUSSON (devient E.P.PU PROCHEVILLE)

3 – Autre :

Les dispositions indiquées dans l'arrêté de carte scolaire du 23 février 2022 (*rubrique F – AUTRES – page 6*) concernant la mise en œuvre du Programme National de Rénovation Urbaine (PNRU) sur le site du Plateau de Haye sont prorogées pour une durée de 3 ans à compter de la rentrée scolaire 2024-2025.

Sont concernées les écoles : E.M.PU. BUFFON, E.E.PU. BUFFON, E.M.PU MICHELET, E.M.PU MOSELLY, E.E.PU MOSELLY, E.M.PU. LA FONTAINE, E.E.PU. LA FONTAINE

Article 2 – Monsieur le Secrétaire Général de la Direction des services départementaux de l'Education Nationale de Meurthe-et-Moselle est chargé de l'application du présent arrêté.

Nancy, le 6 février 2024

**POUR LE RECTEUR, ET PAR DELEGATION,
LE DIRECTEUR ACADEMIQUE DES SERVICES DE
L'EDUCATION NATIONALE DE
MEURTHE-ET-MOSELLE**

original signé

Emmanuel BOUREL